

## france | l'événement

## L'âge légal de la retraite pourrait être bientôt relevé

Le gouvernement, qui avait écarté l'an dernier l'idée de relever au-delà de 60 ans l'âge de la retraite, juge maintenant que c'est une piste envisageable.

En mai 2008, le Premier ministre François Fillon avait affirmé que le report de l'âge légal n'était « pas une piste », et le plan gouvernemental sur les retraites se contentait de « prendre acte » de la revendication patronale en ce sens. Hier, une semaine avant le discours de Nicolas Sarkozy devant le Congrès à Versailles, M. Fillon a estimé que ce n'est désormais « pas une question taboue », en soulignant que « dans tous les pays européens, on a repoussé l'âge légal de la retraite » et en rappelant qu'un débat sur les retraites était prévu en 2010.

Le ministre du Travail Brice Hortefeux avait évoqué, la veille sur une radio, trois solutions : « diminuer les pensions, augmenter la durée de cotisation, reporter l'âge de départ à la retraite comme l'ont fait les Allemands ». (Lire ci-dessous)

Le 15 mai, François Fillon avait déjà évoqué son « rêve » de « voir la gauche et la droite, les syndicats et le patronat, se rassembler ensemble par exemple pour décider d'une réforme des régimes de retraite portant à 67 ans l'âge de la retraite », ajoutant cependant : « Je ne dis pas que mon souhait, c'est de la porter à 67 ans. Mon souhait, c'est que nous soyons capables de conduire ensemble des ré-



Reporter l'âge du départ à la retraite, pour combler les déficits abyssaux des régimes français.

(Photo NR)

formes absolument stratégiques. »

Trouver un tel consensus ne s'annonce pas aisé. Le leader de la CGT, Bernard Thibault, a soupçonné le gouvernement d'épouser « la position du Medef », en soulignant que cette mesure « n'aurait comme conséquence que de diminuer les pensions ».

#### Le Medef favorable à la retraite à 63,5 ans

La présidente du Medef, Laurence Parisot, s'est prononcée à plusieurs reprises pour un relèvement à 62 ans, voire 63,5 ans. Lors de la négociation sur les retraites complémentaires, en mars, la délégation patronale avait réclamé un re-

port à 61 ans, avant de consentir au statu quo jusqu'à 2010.

Le patronat met en avant la situation financière délicate du régime des retraites, confronté à l'allongement de la durée de vie. Un équilibre ne serait envisageable en 2020 que dans un scénario très optimiste, notamment de plein-emploi, avait estimé l'an dernier le COR (Conseil d'orientation des retraites), qui regroupe experts et partenaires sociaux.

La crise fait maintenant peser une hypothèque majeure sur un scénario rose, avec un déficit de la branche vieillesse de la Sécurité sociale prévu lundi à 7,7 milliards d'euros.

Mais dans le même temps, elle met à mal l'objectif d'augmen-

ter l'emploi des seniors – but affiché du relèvement de l'âge de la retraite – les salariés les plus âgés étant souvent les premiers poussés vers la sortie dans les entreprises en difficulté.

Marisol Touraine secrétaire nationale du PS à la santé et à la Sécurité sociale « déplore » le revirement du gouvernement pour « ce pilier symbolique de notre pacte social ». La députée d'Indre-et-Loire qualifie de « paradoxal et d'incohérent » le fait de devoir travailler jusqu'à 67 ans, alors que beaucoup de salariés sont mis hors des entreprises à 55 ans.

#### en savoir plus

> Les réformes successives ont allongé la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein, de 37,5 ans avant 1994 à 41 ans en 2012. Concernant le calcul de cette durée, le gouvernement a d'ailleurs annoncé une concertation sur les avantages dont bénéficient les mères de famille.

> Jusqu'à présent, aucun gouvernement n'avait touché à l'âge légal : les salariés peuvent donc partir à 60 ans, mais avec une pension amputée pour ceux d'entre eux qui n'ont pas assez cotisé.

## ••• Sécu : le gouvernement serre la vis

Face à un doublement du déficit de la Sécurité sociale pour 2009, le gouvernement a exclu, hier, de relever les prélèvements obligatoires, préférant se concentrer sur la « maîtrise des dépenses ». La nouvelle prévision de déficit pour 2009 publiée par la Commission des comptes de la Sécurité sociale – 20,1 milliards pour le régime général (salariés du privé) après 10,2 milliards en 2008 –, n'est que la dernière d'une série de révisions à la hausse, liées à la dégradation sans précédent de l'emploi.

> Le gouvernement demande à l'assurance-maladie de renforcer les contrôles sur les deux postes de dépenses qui augmentent le plus fortement : indemnités journalières pour arrêt maladie et les transports sanitaires.

> Mille lettres d'avertissement seront envoyées aux « gros prescripteurs » d'arrêts de travail et 150 médecins supplémentaires

seront mis sous accord préalable.

> En 2010, une expérimentation en cours dans certaines régions,

qui permet à la Sécurité sociale de suspendre les indemnités journalières d'un salarié sur avis d'un médecin envoyé par l'employeur, va être généralisée sur tout le territoire.

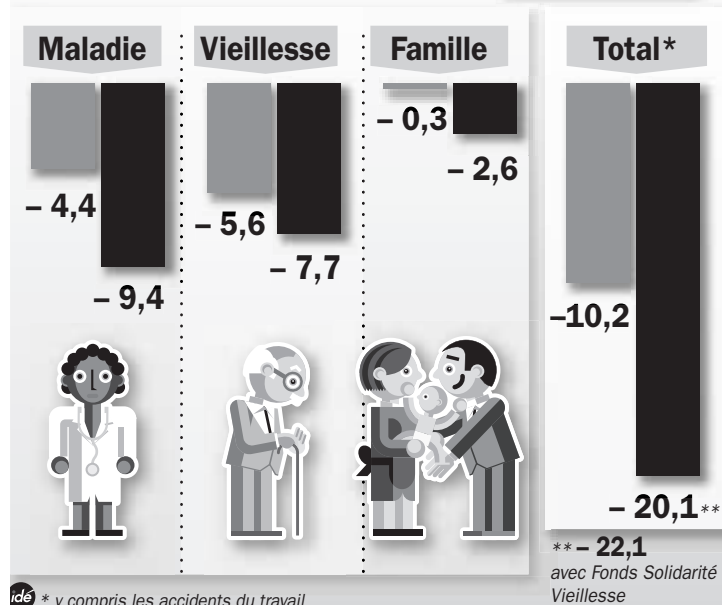
> L'assurance-maladie devra se déplacer dans les 200 hôpitaux qui prescrivent le plus de transports sanitaires et sensibiliser les médecins hospitaliers sur la prescription de transports.

> Le gouvernement va lancer dans les semaines qui viennent une concertation sur l'évolution des avantages aux mères de famille du régime général (salariés du privé) pour leur calcul des droits à la retraite (majoration de durée d'assurance de deux ans par enfant).

> Le plafond de trésorerie de la Sécurité sociale (découvert autorisé) fixé à 18,9 milliards d'euros dans le budget 2009 de la Sécu, va être relevé par décret de 10 milliards d'euros.

#### Les déficits du régime général de la Sécurité sociale

En milliards d'euros



#### » édito

### La retraite, encore...



par Jean-Pierre Bel

Retraites, personnes âgées, travail des seniors : seuls quelques bébés de l'école maternelle, et encore les plus en retard, découvriront ces questions pour la première fois...

Le casse-tête des retraites n'est pas tout jeune.

A vieux problème, vieilles solutions ! On aura beau habiller tout cela de frais (Nicolas Sarkozy, qui retire le mot « retraite », devrait rouvrir le dossier le 22 juin devant le Congrès sous le titre flamboyant de : « Vie après 60 ans... ») nos anciens auront vite l'impression de revivre toujours le même épisode.

Ce qu'a dit Michel Rocard, premier ministre il y a plus de 20 ans, tous ses successeurs l'ont pensé et le pensent encore : « C'est un dossier explosif capable de faire sauter plusieurs gouvernements. » Demandez à Alain Juppé, dont le volet-retraite du plan Sécu a paralysé la France pendant les deux derniers mois de 1995 avant d'être purement et simplement retiré. Plus la vie s'allonge, moins il y a de jeunes actifs pour financer davantage de retraites. On peut enjoliver les chiffres, la tenaille est inéluctable. C'est une courbe guillotine qu'on devra tordre tous ensemble et redresser coûte que coûte.

Nos gouvernants croient devoir entourer désormais la moindre allusion sur l'âge de la retraite de leurs meilleures (?) ruses de Sioux. « Je parle seulement d'une piste et de rien d'autre », dira l'un, la main sur le cœur. « Rien n'est fait, confirmera l'autre, mais rien n'est tabou ». Nous faut-il vraiment, d'ici 2010, une préparation psychologique si grossière ? Faut-il à ce point infantiliser le débat ? Si l'on préserve à tout prix, dans l'incontournable réforme à faire, la justice et la solidarité sociales qui fondent notre contrat entre générations depuis la Libération, nous serons tous capables d'affronter le débat en face !

## demain dans la nr

Les obsèques d'Omar Bongo